

**Convention pluriannuelle d'objectifs
2024-2025-2026-2027
Théâtre du Parc – Andrézieux-Bouthéon
Scène conventionnée d'intérêt national « Art et création »
par la danse et les arts du mouvement**

Entre :

L'État (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes) représenté par la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre national du Mérite,

Le Département de la Loire, représenté par son Président, Monsieur Georges ZIEGLER, dûment habilité par la décision de la Commission permanente du 16 décembre 2024, ci-après dénommé « Le Département »,

Saint-Etienne Métropole, représentée par son Président, Monsieur Gaël PERDRIAU, dûment habilité par la délibération du Bureau Métropolitain du 12 décembre 2024, ci-après dénommée « La Métropole »,

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon représentée par Monsieur François DRIOL, Maire, dûment habilité par la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2024, ci-après dénommée « La Ville d'Andrézieux-Bouthéon »,

ensemble ci-après dénommés « **Les partenaires publics** »

d'une part,

et

Le Théâtre du Parc – Andrézieux-Bouthéon

Domicilié au 1, avenue du Parc, 42160 Andrézieux-Bouthéon

représenté par le directeur du théâtre, Patrice MELKA

N° SIRET : 214 200 057 00179

n° de licences entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2024-002157

Ci-après dénommé **Le bénéficiaire**

d'autre part,

- VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;
- VU** le régime cadre exempté de notification N°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment le chapitre III du titre Ier ;
- VU** la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU** la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Fabienne Buccio, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;
- VU** le décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
- VU** le décret 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs et des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;
- VU** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives à l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national ;
- VU** la décision de la ministre chargée de la Culture en date du 5 juillet 2024, attribuant l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » au Théâtre du Parc d'Andrézieux-Bouthéon ;
- VU** l'arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs et des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;
- VU** la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- VU** la circulaire du 8 avril 2022 relative au plan de lutte contre les VHSS dans le spectacle vivant et les arts visuels ;
- VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;

PREAMBULE

Considérant la politique de l'Etat

Considérant les orientations de la politique de l'État relatives au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet présentant un intérêt général pour la création et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire ;

Considérant le programme d'actions mis en place par Monsieur Patrice Melka, directeur du Théâtre du Parc d'Andrézieux-Bouthéon, conforme au cahier des missions et des charges de l'appellation scène conventionnée d'intérêt national « art et création », figurant en annexe I ;

Considérant que le projet présenté par le bénéficiaire participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction artistique à :

- apporter un soutien significatif à des équipes artistiques, notamment celles du territoire d'implantation, par l'apport de moyens humains et matériels favorisant leur travail de recherche et de création (lieux, équipes techniques, financements) ;
- s'inscrire dans les réseaux de production et de diffusion favorisant la recherche de diffusion des créations soutenues ;
- porter une attention particulière au renouvellement des écritures et des formes d'adresse au public ;

Considérant que le projet artistique de Patrice Melka, directeur du Théâtre du Parc d'Andrézieux-Bouthéon est conforme à l'objet statutaire du théâtre ;

Considérant la politique du Département de la Loire

Le Département compte une grande diversité de lieux de création et de diffusion, de compagnies chorégraphiques, théâtrales, d'ensembles instrumentaux. La collectivité a donc décidé de s'engager aux côtés de ces acteurs en œuvrant à la structuration de l'offre de création et de diffusion pour favoriser le rayonnement de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire.

Les Scènes départementales sont des salles de spectacles professionnelles qui participent à cette structuration et partagent des valeurs communes avec le Département: elles soutiennent la création et la diffusion d'une offre qualitative et ambitieuse, accessible à tous, par:

- la programmation d'esthétiques variées à l'appui d'un directeur ou d'une directrice artistique reconnu(e) comme principal interlocuteur, et inscrit(e) dans les réseaux professionnels,
- des résidences d'artistes favorisant la rencontre avec les publics,
- un soutien attentif à l'émergence d'artistes ligériens,
- des actions d'éducation artistique culturelle en direction de tous les publics et notamment les publics prioritaires au regard des politiques départementales,
- un rayonnement les positionnant comme « lieux-ressources » sur leur territoire.

Le Théâtre du Parc est un des pôles culturels essentiels du département et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans la logique de la politique culturelle qu'il mène, notamment en matière de soutien à la création locale et à la danse, le Département souhaite soutenir sa démarche.

Considérant la politique de Saint-Etienne Métropole

Saint-Etienne Métropole est aujourd'hui un territoire qui compte 53 communes de tailles, de situations géographiques et de populations différentes issues d'une histoire composite entre les villes de fonds de vallée industrielle et les villages des coteaux et plateaux marqués encore par le mode de vie rural malgré la périurbanisation.

La coopération culturelle sur le territoire se traduit à travers une charte. Cet outil engage les collectivités signataires, dans le cadre de leurs compétences respectives et de manière coordonnée, à développer des coopérations et le sentiment d'appartenance à une même Métropole dans le domaine de la culture.

En effet, les objectifs de la charte sont de promouvoir et d'inciter le « faire ensemble » dans toutes les dimensions de la culture, afin de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants, l'épanouissement personnel et l'ouverture aux autres. Cette charte constitue un engagement de chacun des signataires pour affirmer leur volonté commune de travailler ensemble à l'échelle du territoire de la Métropole.

La Charte a permis à la collectivité de développer des soutiens ponctuels en faveur du monde culturel, notamment pour des projets d'envergure co-construits avec les communes du territoire.

De ce fait, la Métropole souhaite s'engager dans une convention pluriannuelle d'objectifs avec le théâtre du Parc – Andrézieux-Bouthéon, avec comme enjeu majeur, le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle, ainsi que la mise en place d'un festival de danse « Alors on danse » sur l'ensemble du territoire Métropolitain.

Considérant la politique de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon

Faciliter l'accès au spectacle vivant pour tous et soutenir la création artistique, demeurent une volonté forte de la politique culturelle de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon malgré les incertitudes budgétaires que nous avons à affronter.

Le Théâtre du Parc, en tant que structure municipale, a su remplir ses missions prioritaires avec exigence et développer au fil du temps une programmation éclectique de qualité pour tous les âges. L'établissement s'est forgé une présence reconnue dans les réseaux culturels professionnels au service de l'accompagnement des artistes.

Son activité multiple a également su favoriser des partenariats avec les autres structures de la ville et limitrophes qu'elles soient culturelles, sociales, éducatives (établissements scolaires de la maternelle au lycée) lui permettant d'aller à la rencontre d'un plus large public, avec une attention particulière portée à la jeunesse et aux familles.

Avec *l'Envol de la danse*, le Théâtre du Parc se positionne comme un acteur majeur de la promotion de la danse et les arts du mouvement et contribue ainsi à l'affirmation de cette identité culturelle sur son territoire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE I : DISPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES
--

ARTICLE 1 : Le projet artistique et culturel 2024-2027

L'Envol de la Danse est le nom donné au programme d'actions artistiques et culturelles porté par le Théâtre du Parc pour les 4 années à venir (2024-2027). Il s'inscrit dans la continuité du travail mené par Patrice Melka, directeur de l'établissement depuis 2012, qui défend une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant, avec un axe majeur autour de la danse et des arts du mouvement, ainsi qu'une préoccupation forte pour la transmission envers le jeune public et plus largement.

1-1 Un projet pluridisciplinaire avec une ligne artistique qui s'affirme autour de la danse et des arts du mouvement

La programmation du Théâtre du Parc s'est forgée une identité au fil des saisons, mettant en avant l'excellence artistique et l'éclectisme. Une trentaine de compagnies artistiques de toutes esthétiques sont accueillies chaque saison (soit environ 60 levers de rideau en séances tout public et scolaires confondues), à raison d'un spectacle par semaine en moyenne : théâtre, danse, musique, cirque, arts du mouvement, marionnettes, théâtre d'objets et d'ombres, théâtre musical, arts numériques... ainsi que tous les propos scéniques pluriels jouant du décloisonnement des formes.

La place de la danse et des arts du mouvement est prépondérante aux côtés des autres disciplines. Dix à douze projets chorégraphiques à minima sont accueillis en diffusion chaque saison, soit un tiers des titres de la programmation.

Un parcours invite à la découverte de propos chorégraphiques admirables, audacieux parfois, ceux des jeunes générations, comme ceux d'artistes plus confirmés. La danse est présente dans un large éventail d'esthétiques : du hip hop au contemporain, des formes classiques à des courants plus traditionnels. La danse est représentée également dans son dialogue avec d'autres disciplines, que ce soit le théâtre, la musique live, le jonglage, le cirque, les arts numériques...

La danse s'affirmera en parallèle par la création d'un **nouveau Festival « Alors on danse »**, balisé au mois de mars, donnant un nouveau rythme à la saison. Il est en réflexion pour un développement à l'échelle de la métropole stéphanoise et du département de la Loire (remplaçant le *temps fort danse du Théâtre du Parc* qui ouvrait la saison depuis sept ans). Le pilotage et la mise en œuvre de ce festival, à l'initiative du Théâtre du Parc, est un axe majeur de ce projet et s'inscrit dans une dynamique partenariale avec d'autres structures de diffusion et de résidence du territoire. Des premiers temps de rendez-vous avec une quinzaine d'acteurs sont à l'œuvre depuis l'automne 2024 pour l'organisation d'une première édition de festival, et amené à être reconduit chaque année.

L'identité de la programmation du Théâtre du Parc se lit également à travers la place donnée aux spectacles **à destination de l'enfance et de la jeunesse**. Résolument pluridisciplinaire, cette offre est construite et adaptée chaque saison aux différents âges des jeunes spectateurs, de la petite enfance (dès 2 ans) à l'adolescence. Les esthétiques sont plurielles, toutefois au moins deux à trois propositions chaque saison font référence à la danse et aux arts du mouvement.

Par ailleurs, un axe de programmation **hors les murs** se poursuit chaque saison permettant d'aller à la rencontre des habitants de la ville avec des configurations scéniques spécifiques, offrant une relation renouvelée entre spectateurs et artistes. Les nouvelles écritures du cirque et des arts du mouvement, au travers des spectacles fédérateurs, y sont privilégiées.

Le Théâtre du Parc, sensible à la particularité de son territoire très urbanisé dans la métropole mais également composé de communes rurales, soutient également dans le temps de ce conventionnement, des formes artistiques chorégraphiques pouvant s'inscrire dans **une diffusion en milieu rural**.

Enfin, un temps fort intitulé **Le Temps du Vivant** clôt chaque saison au mois de mai, depuis trois éditions. Il fait écho au plan de mandat du Maire d'Andrézieux-Bouthéon « *ville responsable et engagée, attractive, solidaire et éco-responsable* ». *Le Temps du Vivant* est une invitation poétique, au milieu du chaos du monde, à nous interroger sur la thématique du Vivant et de notre rapport aux différents mondes qui nous entourent (végétal, animal, minéral, cosmique, etc.). Les esthétiques sont multiples mais une place est systématiquement réservée à la création chorégraphique.

1-2 Le Théâtre du Parc : un lieu d'accueil pour les artistes

Plus qu'un lieu de diffusion, le Théâtre du Parc est un lieu tourné vers la création artistique : chaque saison des artistes sont soutenus, des spectacles répétés, des créations présentées. Cette activité d'accompagnement artistique est primordiale dans les missions du théâtre, elle est parfois la partie la moins visible du public.

Le soutien à la création qu'il soit financier ou en industrie, prend plusieurs formes :

- Des apports en coproduction.

Le soutien financier du Théâtre du Parc à la création est prioritairement dévolu à des compagnies chorégraphiques et d'arts du mouvement, fléché essentiellement sur les créations des artistes associés et de compagnies de la Loire ou de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Trois à quatre projets par an sont actuellement soutenus à hauteur de 5 000 € minimum. Fort de sa nouvelle appellation, le Théâtre du Parc cherche à assurer un volume d'apport financier à hauteur minimum de 20 000 € dédiés à la coproduction et aux frais de résidence.

- Des préachats

Il s'agit de s'engager à programmer une création permettant ainsi une première visibilité à des spectacles, dans une relation de confiance nécessaire aux artistes. Ainsi chaque saison, 4 à 5 spectacles en préachat intègrent la programmation du Théâtre du Parc. Cette notion de préachat s'affirme davantage avec la volonté que la naissance d'au moins une création (la toute première représentation) ait lieu chaque saison au Théâtre du Parc.

- Des résidences

Prioritairement durant le temps des vacances scolaires, le Théâtre du Parc met à disposition des espaces de travail répondant aux besoins des artistes pour leur répétition, avec ou sans accompagnement technique.

La salle de spectacle est ainsi réservée pour le travail de création professionnel, soit au total 5 à 6 semaines (l'équivalent de 25 à 30 jours) de mise à disposition du plateau par saison. Des temps de résidences pour un travail d'écriture sans technique sont programmés également soit dans les salles annexes du Théâtre du Parc, soit dans la salle de danse du conservatoire de la ville, soit ponctuellement au sein d'autres sites municipaux d'Andrézieux-Bouthéon (l'auditorium du Kiosque, les salles des fêtes...).

Ce sont 6 à 8 compagnies accueillies en résidence chaque saison au Théâtre du Parc, dotées d'une enveloppe financière calculée selon le nombre de personnes en présence et servant à couvrir tout ou partie des frais de résidence (VHR).

- Un soutien à l'émergence

Il s'agit de tendre la main à de jeunes artistes du territoire pour les aider à prendre leur envol. Ce soutien n'est pas d'emblée lié à la diffusion mais, et cela a toute son importance, se concrétise par des aides à la résidence, des conseils sur la production, des retours artistiques, des mises en relation professionnelles. La collaboration en construction du Théâtre du Parc **avec les Studios Dyptik à Saint-Etienne** s'inscrit dans cette volonté d'accompagner et d'encourager l'émergence.

- Deux artistes associés (2024-2027)

Mathieu Heyraud – Compagnie R/O et **Pauline Bayard – Compagnie Minuit** sont les deux nouveaux artistes associés du Théâtre du Parc pour ces trois prochaines années. Ces deux chorégraphes ont une approche artistique et pédagogique distincte et complémentaire, leurs compagnies sont implantées dans la métropole de Saint Etienne, **leur programme d'action fait sens avec l'Envol de la danse**. (Cf. Annexe 1)

1-3 Le Théâtre du Parc dans les réseaux professionnels : une implication fondamentale pour l'accompagnement artistique et la diffusion des œuvres

Le Théâtre du Parc est actif dans plusieurs réseaux professionnels aux dynamiques complémentaires lui permettant ainsi d'être au plus près des enjeux et de l'actualité du spectacle vivant.

Ces réseaux sont en effet des lieux d'échanges et de collaborations indispensables pour l'accompagnement artistique des compagnies : repérage des nouvelles écritures, parrainage de projets de création, implication dans la recherche de nouveaux partenaires, travail de synergie pour faciliter la diffusion des œuvres au-delà de leur territoire d'implantation.

➤ Le réseau du **Groupe des 20 Auvergne Rhône-Alpes**

(Composé d'une trentaine de lieux pluridisciplinaires emblématiques situés en périphéries des grandes villes)

Depuis l'été 2023, Patrice Melka a la responsabilité de la Vice-Présidence, en charge de la commission inter-réseaux. Cette mission consiste à développer une collaboration inter-réseaux en France, afin de faciliter le repérage et la diffusion des spectacles sur le territoire national.

Le rendez-vous annuel de l'association, une vitrine professionnelle dite « La route des 20 », est un événement majeur du soutien de la création artistique régionale. A cette occasion, le Théâtre du Parc s'efforce de mettre en lumière le travail des compagnies chorégraphiques ligériennes.

- Le **réseau départemental Loire en Scène** (une quinzaine de membres) organise également une journée vitrine pour mettre en lumière une dizaine de projets d'artistes ligériens, devant un parterre de professionnels. Le Théâtre du Parc est partie prenante de la gouvernance de l'association. Patrice Melka est parrain régulier de projets chorégraphiques.
- Depuis janvier 2024, le Théâtre du Parc est simple adhérent du **réseau régional du Maillon Suisse-Auvergne-Rhône-Alpes**, ce qui d'emblée a permis à Mathieu Heyraud, artiste associé, de présenter sa création *Body bagarre le jeu* aux prochaines vitrines professionnelles *Le Maillon en Scène* en janvier 2025.
- Par ailleurs, un travail de **coopération** est à l'œuvre avec les autres scènes de la région AURA conventionnées **SCIN, art et création, pour la danse** (Le Dôme à Albertville, La Rampe à Echirolles, le Théâtre de Cusset) et la Maison de la Danse à Lyon. Cela se traduit notamment par l'accueil réciproque des créations des artistes associés.
- L'inscription du Théâtre du Parc au réseau **SILLAGE/S** (réseau informel des scènes conventionnées SCIN spécialisées en danse sur l'ensemble du territoire français) confère également un accès privilégié au travail de repérage à l'échelle nationale, ainsi qu'aux échanges d'experts sur les enjeux actuels du secteur. (Mais aussi sur les festivals d'Avignon, d'Aurillac, de Paris, La Biennale de la danse à Lyon, le Canal CND, les vitrines pro inter-réseaux, Grandes Scènes ouvertes etc.)
- Enfin, Patrice Melka est de nouveau nommé en 2024 **membre de la commission du collège danse de la Drac Auvergne-Rhône-Alpes** chargée de donner son avis sur l'attribution des aides déconcentrées destinées au spectacle vivant de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette attribution lui permet de porter une expertise sur les créations chorégraphiques en région.

1-4 Le Théâtre du Parc : un lieu attentif au public

Le Théâtre du Parc est un théâtre à échelle humaine, **avec une équipe professionnelle engagée** et au service de l'accueil du public. La notion de convivialité, afin que chaque personne se sente bien lorsqu'elle franchit les portes du théâtre, est un principe de base.

Des moments privilégiés en lien avec les artistes sont proposés en marge des représentations: des rencontres de bord-plateau, des moments de dédicaces, des vernissages, des rencontres d'avant spectacles, des invitations à des répétitions publiques, des sorties de résidences, des visites guidées du théâtre, etc. Par ailleurs, l'accent est mis sur **un accueil chaleureux** par la présence d'une salle d'exposition (5 à 6 expositions par saison), d'un coin lecture (livres d'art) en accès libre, d'un bar ouvert avant et après les représentations, de planches apéritives, de musique dans le hall, de prise de parole en public, etc. Trois à quatre fois par saison, **des après-spectacles gourmands** (ASG) sont organisés avec la complicité d'un traiteur local pour une centaine de convives qui dînent dans les salles annexes du théâtre après le spectacle.

La démarche de sensibilisation de nouveaux publics passe par le biais de nombreuses **collaborations sur le territoire**. Le Théâtre du Parc joue un rôle non négligeable de **lieu ressource** et contribue, dans le cadre de ses missions de service public, à la réalisation de projets de structures partenaires. Ainsi, une douzaine de fois par an, le lieu est mis gracieusement à la disposition d'associations du champ social (Solidarité inter-âges, Epicerie sociale et solidaire...) ou culturel (troupe amateur l'œil en coulisse, l'EVAB-Ensemble vocal) de la commune d'Andrézieux-Bouthéon. L'ouverture du théâtre à ces structures fait partie intégrante du projet culturel du Théâtre du Parc qui défend **des valeurs communes d'ouverture aux autres, de solidarité, de lien social**. Cela permet aussi de faire connaître le lieu à des personnes qui n'auraient pas osé y entrer dans le cadre de la programmation de saison.

1-5 L'éducation artistique et culturelle : une volonté affirmée

L'éducation artistique et culturelle proposée dès le plus jeune âge, outre qu'elle participe au développement du public, permet dans la majeure partie des cas de vivre une expérience esthétique, une expérience artistique et d'aiguiser un sens critique.

Le Théâtre du Parc s'attachera au cours de ces quatre années à poursuivre et développer les actions menées tant dans le cadre scolaire que dans le temps hors scolaire, favorisant ainsi la pratique amateur. (Cf. Annexe 1)

ARTICLE 2 : Responsabilité artistique :

La présente convention est conclue sous la condition que la responsabilité artistique soit assurée par Patrice Melka.

En cas de départ de ce dernier, la présente convention sera automatiquement suspendue selon les modalités prévues à l'article 15. La structure ne peut, dès lors, plus se prévaloir de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ».

TITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES ET REGLEMENTAIRES
--

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage *à son initiative et sous sa responsabilité*, à réaliser le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général et dont le contenu est précisé dans le titre I du présent document et joint en annexe I, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour leur part, les partenaires publics s'engagent, sous réserve de l'inscription des crédits dans la loi de finances et les budgets des collectivités, à soutenir financièrement Le bénéficiaire pour ses activités mentionnées au titre I du présent document, à l'exception des financements imputables sur *la section d'investissement*.

Pour l'État, ce programme concerne exclusivement l'ensemble des actions liées à la mention « art et création ».

Elle fixe :

- la mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles.

Les partenaires publics contribuent financièrement à la réalisation du programme d'actions artistiques et culturelles. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 4 années couvrant la période 2024-2027.
Elle sera valide jusqu'au 31 décembre 2027.

ARTICLE 3 : Conditions de détermination du coût du projet

3.1 Le coût total prévisionnel du projet sur la durée de la convention est évalué à 3 670 000 € conformément aux budgets prévisionnels joints en annexe II et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels admissibles correspondent au fonctionnement général de la structure. Ils sont précisés en annexe II à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :

- respectent les conditions des paragraphes 4 et 5 de l'article 53 du règlement (UE) n°651/2014 ;
- sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe II ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel de la subvention tel qu'il est prévu dans les conventions bilatérales détaillées ci-après ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 15 % du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supporté.

ARTICLE 4 : Montant et conditions d'attribution de la subvention

4.1. Pour l'Etat

La détermination et les modalités des versements des subventions de l'Etat au bénéficiaire pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre le bénéficiaire et l'Etat.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, l'Etat contribue financièrement au projet visé à l'article 1 du titre II de la présente convention.

La contribution de l'Etat prendra la forme d'une subvention. L'Etat n'en attend aucune contrepartie directe.

Les subventions de l'Etat ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- Le dépôt d'un dossier de demande de subvention avant le 30 novembre de l'année précédente selon les modalités en vigueur ;
- L'inscription des crédits en loi de finances pour l'Etat ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1 du Titre II, 6 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 14 ;
- La vérification par l'Etat que le montant de la subvention n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 12, sans préjudice de l'article 3.4.

4.2. Pour le Département de la Loire

Le soutien du Département sera défini chaque année pendant la période de la présente convention.

En 2024, une subvention de 26 000 € (vingt-six mille euros) est accordée à la Ville d'Andrézieux-Bouthéon pour le Théâtre du Parc par délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2024.

En 2025, 2026 et 2027, le bénéficiaire adresse au Département, avant le 30 novembre de l'année précédente, une demande de subvention (dossier à retirer auprès des services concernés), accompagnée du projet annuel, du budget prévisionnel, d'un bilan de l'année précédente et de toute autre pièce nécessaire listée au dossier.

4.3. Pour Saint-Etienne Métropole

Le soutien financier de la Métropole sera défini chaque année pendant la période de validité de la présente convention.

Chaque année, le bénéficiaire pourra adresser à la Métropole, avant le 15 octobre de l'année précédente, une demande de subvention pour le festival « Alors on Danse » (dossier à retirer auprès des services concernés), accompagnée du budget prévisionnel.

De plus, le bénéficiaire pourra adresser à la Métropole avant le 15 novembre de l'année précédente, une demande de subvention pour les projets d'EAC impliquant plusieurs communes de la Métropole.

Le montant de la subvention sera accordé, en fonction du projet présenté et sous réserve du budget disponible. Il fera l'objet d'une convention financière qui sera votée en Bureau Métropolitain.

4.4. Pour la Ville d'Andrézieux-Bouthéon

Le Théâtre du Parc est une structure municipale en régie directe. La commune d'Andrézieux-Bouthéon en assume la gestion financière avec l'appui financier des institutions partenaires. Elle est également prioritaire des locaux. Le personnel permanent est composé d'agents municipaux.

La commune porte l'équilibre budgétaire en prenant en charge l'écart entre recettes et dépenses de l'équipement.

Elle contribue par un soutien constant à la programmation de spectacles de danse et arts du mouvement spécifique au Théâtre du Parc.

ARTICLE 5 : Modalités de versement de la subvention

5.1. Pour l'Etat

La détermination et les modalités des versements des subventions de l'Etat au bénéficiaire pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre le bénéficiaire et l'Etat.

5.2. Pour le Département de la Loire

Après signature d'une convention attributive financière annuelle proposée par le Département, et sous réserve des crédits votés par l'Assemblée départementale, la subvention de fonctionnement annuelle est versée selon les modalités décrites dans la convention.

Le comptable assignataire des paiements est :

Le Payeur départemental, 2 Avenue Grüner 42000 Saint Etienne.

5.3. Pour Saint-Etienne Métropole

La détermination et les modalités des versements des subventions de la Métropole au bénéficiaire pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions financières bilatérales passées entre le bénéficiaire et la Métropole.

5.4. Pour la Ville d'Andrézieux-Bouthéon

Etant en régie municipale, la Commune d'Andrézieux-Bouthéon alloue les moyens nécessaires à la programmation artistique lors du vote annuel de son budget primitif.

ARTICLE 6 : Justificatifs

Le bénéficiaire s'engage à fournir chaque année aux partenaires publics :

- un rapport d'activité de l'année écoulée,
- le programme d'activité de l'année en cours,
- un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS),
- tout autre document que les partenaires publics jugeront utile de demander.

ARTICLE 7 : Obligations comptables

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon s'engage à mettre en place, pour le théâtre, une comptabilité analytique prenant en compte toutes les dépenses de fonctionnement de la structure et les dépenses liées aux spectacles et aux résidences ainsi que les recettes et les subventions attribuées pour ses activités.

Le bénéficiaire s'engage à adresser chaque année, en début d'exercice, à l'ensemble des *partenaires publics* :

- un compte d'emploi (budget réalisé et rapport d'activités de l'année écoulée),
- le projet de programme artistique de la prochaine saison,
- le budget prévisionnel du théâtre du Parc.

Le bénéficiaire s'engage à fournir le relevé d'identité bancaire en cas de changement de domiciliation bancaire.

Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission européenne.

ARTICLE 8 : Obligations sociales et fiscales

Le bénéficiaire s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale, par référence aux conventions collectives en vigueur.

ARTICLE 9 : Autres engagements

9.1. Communication

9.1.1. Obligations communes à tous les partenaires publics

Le bénéficiaire s'engage à mentionner les aides reçues et à faire figurer de manière lisible le logotype des partenaires publics selon les règles définies par la charte graphique, le logotype est

déployé sur tous les supports produits dans le cadre de la présente convention : papier, internet, écrans vidéo, teaser

Le bénéficiaire s'engage en outre à mentionner le soutien des partenaires publics dans leurs relations avec les médias et les partenaires professionnels ;

Le bénéficiaire s'engage également à faire connaître et mentionner le soutien des partenaires publics dans ses relations avec les Médias. Le bénéficiaire fournira aux partenaires publics et à leur demande, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, tous les documents utiles à la réalisation de supports de communication ou de manifestations destinées à la promotion des actions.

9.1.2. Obligations spécifiques à l'Etat

En cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention "*Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes*".

9.1.3. Obligations spécifiques au Département de la Loire

Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître impérativement sur l'ensemble des supports de communication qu'il produit (print, web, réseaux sociaux, etc.) les deux éléments suivants :

- la phrase « avec le soutien du Département de la Loire » en cas de mention typographique ;
- et le logo du Département de la Loire (téléchargeable depuis www.loire.fr/logo) sur les supports où figurent ceux des autres partenaires.

9.1.4. Obligations spécifiques à Saint-Etienne Métropole

Afin d'informer l'opinion publique des missions de Saint-Etienne Métropole et dans un souci de transparence, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître sur tout support de communication se rapportant au projet (affiche, brochure, dépliant, lettre d'information, communiqué de presse...), la participation de Saint Etienne Métropole, et ce dès notification de l'aide de la Métropole.

Les élus et techniciens de Saint-Etienne Métropole en charge de la culture devront être conviés à l'ensemble des temps officiels du projet.

Pour la bonne réalisation de cette clause, le bénéficiaire est invité à se rapprocher de la chargée de Mission Culture de Saint Etienne Métropole (tél. 06.25.89.48.08) qui transmettra le logo et la charte graphique de Saint Etienne Métropole.

9.1.5. Obligations spécifiques à la Ville d'Andrézieux-Bouthéon

Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître impérativement sur l'ensemble des supports de communication qu'il produit (print, web, réseaux sociaux, etc.) les deux éléments suivants :

- la phrase « avec le soutien de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon » en cas de mention typographique
- et le logo de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon sur les supports où figurent ceux des autres partenaires.

9.2. Plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant (VHSS)

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

1. Être en conformité avec les obligations du code du travail en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel ;

2. Créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
3. Former dès 2022 la direction, les encadrants, la DRH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS ;
4. Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

9.3. Le bénéficiaire s'engage à entrer dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'Homme, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les parties prenantes des associations aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes. Elle devra également porter une attention particulière aux actions mises en œuvre en direction des publics en situation de handicap.

9.4. Le bénéficiaire s'engage à lutter contre les discriminations femmes/hommes par une plus grande vigilance sur la répartition des moyens, la programmation et la gestion interne (partage des responsabilités, rémunérations...) en réponse à la feuille de route en vigueur du ministère de la culture fixant les objectifs égalitaires dans les arts et la culture ;

9.5. Le bénéficiaire s'engage à prendre en compte la prévention des risques professionnels, notamment par l'utilisation du document unique d'évaluation des risques (DUER) et l'organisation de visites médicales pour le personnel qu'elle emploie. Dans ce cadre il est rappelé que les employeurs sont tenus à une obligation de résultat en matière de sécurité et de santé au travail ;

9.6. Le bénéficiaire s'engage à participer à des rencontres professionnelles et aux enquêtes ou démarches d'observation initiées par les partenaires publics.

Le bénéficiaire s'engage à répondre aux enquêtes menées par les partenaires publics, notamment avec l'appui d'agence, en particulier Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant.

Le bénéficiaire s'engage également, dans la mesure du possible, à répondre favorablement aux propositions de participation à des rencontres professionnelles sur des thématiques liées à son action.

ARTICLE 10 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire et avoir entendu préalablement ses représentants. Les partenaires publics doivent en informer le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : Évaluation et comité de suivi

11.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi en présence de la direction artistique de la structure bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques signataires.

11.2. Le comité de suivi composé des représentants de chacun des signataires de la convention est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention.

Il examine chaque année la réalisation du programme d'actions de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir et, en fin de convention, l'autoévaluation est présentée

par le directeur de la structure, de préférence un avant l'expiration de la présente convention et au plus tard six mois avant.

11.3. L'évaluation porte sur la réalisation du programme d'actions et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ». Les partenaires publics procèdent une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

ARTICLE 12 : Contrôle des partenaires publics

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut éventuellement être réalisé par les partenaires publics, en vue de vérifier l'exactitude des comptes rendus financiers transmis. Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par les partenaires publics de l'application de la convention notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Les partenaires publics contrôlent annuellement et à l'issue de la convention que la subvention n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Ils peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5, dans la limite du montant prévu à l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 13 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 11, à la réalisation d'une auto-évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles produite par la direction au plus tard six mois avant le fin de la convention et aux contrôles de l'article 12, et à une demande provenant du bénéficiaire qui sera examinée dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux scènes conventionnées d'intérêt national.

ARTICLE 14 : Procédures modificatives

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires signataires. Ces avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention doit être faite par courrier précisant l'objet de la modification. Les modifications demandées ne peuvent en aucun cas remettre en cause les objectifs généraux définis dans le titre I de la présente convention.

ARTICLE 15 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles.

La présente convention est suspendue en cas de départ du directeur. Après la nomination d'un nouveau dirigeant, sur la base du projet artistique et culturel de ce dernier, le théâtre du Parc d'Andrézieux-Bouthéon pourra demander le renouvellement de la convention.

ARTICLE 16 : Annexes

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention :

- annexe I : Programme d'activités 2024-2025-2026-2027
- annexe II : Budgets prévisionnels globaux de la structure, précisant les montants affectés au programme d'activités ;
- annexe III : Indicateurs.

ARTICLE 17 : Règlement des litiges - recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif compétent.

Fait à _____, le _____
en cinq exemplaires originaux (*ne pas compléter la date et le lieu*)

Pour l'Etat, La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône	Pour le Département de la Loire, Le Président
---	--

Pour Saint-Etienne Métropole,
Le Président

Pour la Ville d'Andrézieux-Bouthéon,
Le Maire

Pour le Théâtre du Parc,
Le directeur

L'Envol de la Danse est le nom donné au programme d'actions artistiques et culturelles porté par le Théâtre du Parc pour les 4 années à venir (2024-2027). Il s'inscrit dans la continuité du travail mené par Patrice Melka, directeur de l'établissement depuis 2012, qui défend une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant, avec un axe majeur autour de la danse et des arts du mouvement, ainsi qu'une préoccupation forte pour la transmission envers le jeune public et plus largement.

L'Envol de la Danse a pour ambition de répondre à une réalité de territoire : celle d'un déficit de lieux d'accueil missionnés pour l'accompagnement à la création et à la diffusion des arts chorégraphiques, à rebours d'un constat partagé d'une forte émergence d'artistes résidents et de compagnies chorégraphiques implantées dans le département de la Loire et notamment sur le territoire de Saint-Étienne Métropole (SEM).

L'amplification des demandes de soutien en proximité et d'accompagnement de projets artistiques, sur des temps longs comme ponctuels, est indéniable. La pression est renforcée par des modalités de création bousculées dans un contexte post crise sanitaire et de crise financière, avec des baisses de subventions, des baisses de coproductions, des difficultés de diffusion conséquentes à un phénomène d'engorgement des salles.

Le Théâtre du Parc souhaite donc répondre aux enjeux actuels du secteur en se positionnant comme un lieu de référence, à l'appui de quelques atouts significatifs : un lieu professionnel de diffusion de spectacles vivants, une expertise acquise dans l'accompagnement des compagnies chorégraphiques, une présence active dans les réseaux professionnels, locaux, régionaux et nationaux, des aides pour le soutien à la création (apports en numéraire, préachats...), des moyens adaptés (espaces de travail pour les résidences et la répétition, accueil technique professionnel...), une implantation forte sur son territoire, un maillage de relations diversifiées aux habitants et avec les structures d'accueil du public.

La volonté de ce projet consiste en parallèle à œuvrer à l'apparition de nouvelles synergies entre les acteurs de la métropole stéphanoise et du département de la Loire impliqués dans la promotion des arts chorégraphiques et du mouvement. Il s'agit enfin de s'investir sur des territoires limitrophes de la ville et ruraux de proximité dépourvus d'opérateurs culturels, de multiplier les possibilités de rencontres artistiques afin de sensibiliser le public, de tout âge, à la découverte de cette esthétique.

1-4 Un projet pluridisciplinaire avec une ligne artistique qui s'affirme autour de la danse et des arts du mouvement

La programmation du Théâtre du Parc s'est forgée une identité au fil des saisons, mettant en avant l'excellence artistique et l'éclectisme. Une trentaine de compagnies artistiques de toutes esthétiques sont accueillies chaque saison (soit environ 60 levers de rideau en séances tout public et scolaires confondues), à raison d'un spectacle par semaine en moyenne : théâtre, danse, musique, cirque, arts du mouvement, marionnettes, théâtre d'objets et d'ombres, théâtre musical, arts numériques... ainsi que tous les propos scéniques pluriels jouant du décroisement des formes.

Avec *L'Envol de la Danse*, la place de la danse et des arts du mouvement s'amplifie aux côtés des autres disciplines. Dix à douze projets chorégraphiques à minima sont accueillis en diffusion chaque saison, soit un tiers des titres de la programmation.

La programmation invite à la découverte de propos chorégraphiques admirables, audacieux parfois, ceux des jeunes générations, comme ceux d'artistes plus confirmés. La danse est présente dans un large éventail d'esthétiques : du hip hop au contemporain, des formes classiques à des courants plus traditionnels. La danse est représentée également dans son dialogue avec d'autres disciplines, que ce soit le théâtre, la musique live, le jonglage, le cirque, les arts numériques...

Quelques noms pressentis pour les prochaines saisons , de toutes provenances confondues : Compagnie Pernette – Nathalie Pernette ; Compagnie Burn Out – Jan Gallois ; Compagnie La grive - Clémentine Maubon et Bastien Lefèvre ; Compagnie Beaver Dam – Edouard Hue ; Compagnie S’poart – Mickaël le Mer ; Compagnie Leïla Ka. ; Compagnie Aniki Vovo – Johanna Schweizer ; Compagnie Propos – Denis Plassard ; Compagnie Contrepoint – Yan Raballand ; Compagnie la Vouivre – Bérengère Fournier & Samuel Faccioli ; Compagnie Lamento – Sylvère Lamothe ; Le collectif Nakama ; Compagnie Dynamo – Virginie Barjonet ; Compagnie Dyptik - Mehdi Meghari et Souhail Marchiche ; Association Richard – Hélène Iratchet ; Compagnie Parc – Pierre Pontvianne ; Compagnie R/Ô - Mathieu Heyraud ; Compagnie Minuit – Pauline Bayard ; Co compagnie – Sandra Geco, etc.

L’affirmation de la danse se fera en parallèle par la création d’un nouveau **Festival « Alors on danse »**, balisé au mois de mars, donnant un nouveau rythme à la saison. Il sera pensé et développé à l’échelle de la métropole stéphanoise et du département de la Loire (remplaçant le *temps fort danse du Théâtre du Parc* qui ouvrait la saison depuis sept ans). Le pilotage et la mise en œuvre de ce festival, à l’initiative du Théâtre du Parc, est un axe majeur de ce projet et s’inscrit dans une dynamique partenariale avec d’autres structures de diffusion et de résidence-du territoire.

Des premiers temps de rendez-vous avec une quinzaine d’acteurs sont à l’œuvre dès l’automne 2024 pour l’organisation de la première édition du festival qui se tiendra du 5 au 20 mars 2026, et qui sera amené à être reconduit chaque année.

Une attention particulière est portée :

- A la ligne éditoriale du festival : choix des compagnies et des spectacles (provenance géographique, repérées mais aussi émergentes, pièces de répertoire et créations, diversifiées pour tous les âges...)
- A l’organisation et la visibilité de temps de médiation, d’un programme d’EAC, de temps de convivialité,
- A la provenance du public et à sa circulation (réflexion sur des tarifs accessibles, ...)
- A la communication mettant en avant la collaboration de diverses structures à partir d’une identité graphique, repérable
- A la production de réflexions, d’échanges et de débats en lien avec les compagnies chorégraphiques du territoire, le CND, le PREAC, etc. (tables rondes...)

L’identité de la programmation du Théâtre du Parc se lit également à travers la place donnée aux spectacles **à destination de l’enfance et de la jeunesse**. Résolument pluridisciplinaire, cette offre est construite et adaptée chaque saison aux différents âges des jeunes spectateurs, de la petite enfance (dès 2 ans) à l’adolescence. Sensibiliser dès le plus jeune âge, éveiller le sens critique est un axe important.

Ainsi, l’accueil de spectacles en temps scolaire, mais également sur des horaires facilitant des sorties en famille reste un axe fort afin de réunir l’ensemble des générations (avec une communication spécifique et des tarifs adaptés). Les esthétiques sont plurielles, toutefois au moins deux à trois propositions chaque saison font référence à la danse et aux arts du mouvement.

Par ailleurs, un axe de programmation **hors les murs** se poursuit chaque saison permettant d’aller à la rencontre des habitants de la ville avec des configurations scéniques spécifiques, offrant une relation renouvelée entre spectateurs et artistes. Ce sont autant de rendez-vous pour découvrir des sites municipaux ou patrimoniaux souvent non connus du public, transformés le temps d’un spectacle en lieu d’émotion. Ils favorisent également le développement de partenariats entre structures ou opérateurs du territoire. Les nouvelles écritures du cirque et des arts du mouvement, au travers des spectacles fédérateurs, seront privilégiées.

Le Théâtre du Parc, sensible à la particularité de son territoire très urbanisé dans la métropole mais également composé de communes rurales, soutiendra également au cours de ce conventionnement, des formes artistiques chorégraphiques pouvant s’inscrire dans **une diffusion en milieu rural**. Des partenariats sont déjà à l’œuvre. Prenons l’exemple de l’inscription du spectacle « *Body-bagarre le jeu* » de la compagnie R/Ô – chorégraphie Mathieu Heyraud, artiste associé du Théâtre du Parc – dans le catalogue 2024/2025 de « Villes en Villages » du Département de la Loire; ou encore de l’aide au portage de la nouvelle création de la compagnie Parc – chorégraphie Pierre Pontvianne – « *Kernel Matière* » pensée pour des espaces non dédiés, qui sera diffusée dans des communes rurales de proximité en 2025-2026 (La Fouillouse et Chamboeuf), avec l’appui de la Charte de coopération culturelle de Saint Etienne Métropole.

Enfin, un temps fort intitulé **Le Temps du Vivant** clôt chaque saison au mois de mai, depuis trois éditions. Il fait écho au plan de mandat du Maire d'Andrézieux-Bouthéon « ville responsable et engagée, attractive, solidaire et éco-responsable ». *Le Temps du Vivant* est une invitation poétique, au milieu du chaos du monde, à nous interroger sur la thématique du Vivant et de notre rapport aux différents mondes qui nous entourent (végétal, animal, minéral, cosmique, etc.). Les esthétiques sont multiples mais une place est réservée à la création chorégraphique. En 2024 : Compagnie ALS, Chorégraphe Cécile Laloy – *les grandes eaux* ; 2025 : Compagnie Dynamo, Virginie Barjonnet – *Le second souffle* ; 2026 : &Co compagnie, Sandra Géco – *Blind Dreamers*.

Au fil des saisons, la volonté a été de tendre vers une parité entre les femmes et les hommes porteurs de projet. Cette attention est redoublée par le souhait de promouvoir des propos artistiques qui traitent des droits des femmes et de leurs places au sein des sociétés et des cultures (par exemple Compagnie Ma' – chorégraphe Marion Alzieu – *Si c'est une fille*, en 2024). Cela se traduit également concrètement avec la présence de deux artistes chorégraphiques associés pendant ce conventionnement : une femme, Pauline Bayard – compagnie Minuit, et un homme, Mathieu Heyraud – Compagnie R/Ô.

1-5 Le Théâtre du Parc : un lieu d'accueil pour les artistes

Plus qu'un lieu de diffusion, le Théâtre du Parc est un lieu tourné vers la création artistique : chaque saison des artistes sont soutenus, des spectacles répétés, des créations présentées. Cette activité d'accompagnement artistique est primordiale dans les missions du théâtre, elle est parfois la partie la moins visible du public.

Le soutien à la création qu'il soit financier ou en industrie, prend plusieurs formes :

- Des apports en coproduction.

Les apports en coproduction versés par le Théâtre du Parc ont pour vocation à participer au financement global d'un projet de création, et surtout à agir en effet de levier en lui donnant une légitimité professionnelle et en incitant d'autres partenaires publics à s'y inscrire.

Le soutien financier du Théâtre du Parc à la création est prioritairement dévolu à des compagnies chorégraphiques et d'arts du mouvement, fléché essentiellement sur les créations des artistes associés et de compagnies de la Loire ou de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Trois à quatre projets par an sont actuellement soutenus à hauteur de 5 000 € minimum. Durant le temps du conventionnement, le Théâtre du Parc cherchera à assurer un volume d'apport financier à hauteur minimum de 20 000 € dédiés à la coproduction et aux frais de résidence.

Depuis 2024, les compagnies chorégraphiques suivantes font l'objet d'une aide : Compagnie Minuit – Pauline Bayard, Compagnie R/Ô - Mathieu Heyraud, Compagnie ALS - Cécile Laloy, Compagnie Dynamo - Virginie Barjonnet

Dans la perspective de soutien à venir, on peut d'ores et déjà citer &co Compagnie - Sandra Géco, Compagnie Propos – Denis Plassard, etc.

Grâce au maillage des sources de financement, le Théâtre du Parc peut se porter également coproducteur de projets d'esthétiques diverses, fléchés sur des compagnies du territoire. Pour exemple en 2024/2025, les compagnies théâtrales le Ruban Fauve - Irène Chauve, et la compagnie LalalaChamade - Sylvain Delcourt & Alice Tedde, ont bénéficié d'une aide financière en coproduction.

- Des préachats

Il s'agit de s'engager à programmer une création permettant ainsi une 1^{ère} visibilité à des spectacles, dans une relation de confiance nécessaire aux artistes. Ainsi chaque saison, 4 à 5 spectacles en préachat intègrent la programmation du Théâtre du Parc. En perspective pour 2025/2026, pour la danse : la Compagnie Pernette - Nathalie Pernette, la Compagnie Ayaghma - Nacim Battou, etc.

Cette notion de préachat s'affirme davantage avec la volonté que la naissance d'une création (sa 1^{ère} représentation) soit présentée au Théâtre du Parc. Ce sera le cas avec les créations à venir des chorégraphes Mathieu Heyraud, Pauline Bayard, Sandra Geco, ou encore Adel El Shafey (Compagnie du Scribe)

- Des résidences

Le Théâtre du Parc s'efforce d'optimiser au mieux le calendrier de mise à disposition du plateau de la salle Delphine Seyrig et de ses salles annexes. Chaque fois que possible, prioritairement durant le temps des vacances scolaires, le Théâtre du Parc met à disposition des espaces de travail répondant aux besoins des artistes pour leur répétition, avec accompagnement technique.

La salle de spectacle est ainsi réservée pour le travail de création des compagnies professionnelles, soit au total 5 à 6 semaines (l'équivalent de 25 à 30 jours) de mise à disposition du plateau par saison. Des temps de résidences pour un travail d'écriture sans technique, sont programmés également soit dans les salles annexes du Théâtre du Parc, soit dans la salle de danse du conservatoire de la ville. Une charte de partenariat a été établie en ce sens entre les deux établissements communaux.

D'autres sites de la commune d'Andrézieux-Bouthéon (l'auditorium du Kiosque, les salles des fêtes...) accueillent également, sous l'égide du Théâtre du Parc, des résidences d'artistes. Ce sera le cas par exemple pour la Compagnie Daruma – chorégraphe Mylène Duhaméau, en janvier 2025 dans la salle des fêtes Andrena d'Andrézieux-Bouthéon.

Soit 6 à 8 compagnies en résidence chaque saison au Théâtre du Parc, dotées d'une enveloppe financière calculée selon le nombre de personnes en présence et servant à couvrir tout ou partie des frais annexes de résidence (VHR).

- Un soutien à l'émergence

Il s'agit de tendre la main à de jeunes artistes du territoire pour les aider à prendre leur envol. Ce soutien n'est pas d'emblée lié à la diffusion mais, et cela a toute son importance, se concrétise par des aides à la résidence, des conseils sur la production, des retours artistiques, des mises en relation professionnelles. C'est le cas sur la saison 2024-2025 pour la compagnie chorégraphique stéphanoise Les petites voix – Manon Bonnet.

La collaboration du Théâtre du Parc **avec les Studios Dyptik à Saint-Etienne** s'inscrit dans cette volonté d'accompagner et d'encourager l'émergence. Ainsi la Compagnie Du poisson/Bufle – chorégraphe François Lamargot, en résidence aux studios Dyptik en janvier 2024 pour sa création ~~Je t'aime~~ *à la folie*, a été accueillie en octobre 2024 dans la programmation du Théâtre du Parc. D'autres complicités sont à l'étude entre les deux structures pour aider à l'émergence, tout comme avec le réseau Loire en Scène et l'organisation de vitrines professionnelles.

- Des artistes associés (2024-2027)

Accompagner des artistes sur un temps long permet de développer diverses actions au-delà de la création, inscrites dans une démarche territoriale à la faveur du public, et en lien avec les structures sociales, éducatives, associatives, scolaires, etc.

Mathieu Heyraud – Compagnie R/Ô et **Pauline Bayard – Compagnie Minuit** sont les deux nouveaux artistes associés du Théâtre du Parc pour ces trois prochaines années. Ces deux chorégraphes ont une approche artistique et pédagogique distincte et complémentaire, leurs compagnies sont implantées dans la métropole de Saint Etienne, **leur programme d'action fait sens avec l'Envol de la danse**.

Tableau récapitulatif projets d'association 2024-2027

	SAISON 2023-2024	SAISON 2024-2025	SAISON 2025-2026 - 2027
Pauline Bayard Cie Minuit	Programmation	Programmation	Programmation
	<i>Rouge [Les quatre saisons]</i> samedi 30 septembre 2023 - Création	<i>Les chambres rouges</i> création participative - 13 juin 2025	Création <i>Chambre Noire</i> / printemps 2026 Création de <i>Danse Macabre</i> (sur la saison 2026/2027)
	Aides / coproduction	Aides / coproduction	Aides / coproduction
	- Résidence le 22 décembre 2023 - Préachat du spectacle <i>Rouge [Les quatre saisons]</i> - Apports en coproduction de 5 000 € pour <i>Rouge [Les quatre saisons]</i>	- accueil en résidence - Apport en coproduction de 5 000 € (<i>Chambre Noire</i>) Mise en réseau professionnel	- Accueil en résidence - Apport en coproduction de 10 000 € (<i>Danse macabre</i>) Mise en réseau professionnel
	Actions	Actions	Actions
	- Stage avec l'association Danse sur Loire samedi 11 novembre - 2 ateliers avec l'option danse du lycée F. Mauriac d'Andrézieux-Bouthéon (3h)	- <i>Les chambres rouges</i> - projet amateur avec 40 femmes transgénérationnelles (100 heures intervention) - Intervention au lycée F. Mauriac - Ateliers et stages	- Flash Danse laboratoire chorégraphique pour un groupes de femmes amateurs - Ateliers et stages...
Mathieu Heyraud Cie R/O	Programmation	Programmation	Programmation
	- <i>Body Bagarre _ Le jeu</i> 4 rep. au lycée Mauriac les 12 & 13 déc 23 - <i>Body Bagarre _ Le jeu</i> lundi 18 décembre pour les élèves de l'option danse du lycée et les élèves du conservatoire - <i>#Concert</i> mardi 09 avril - création	<i>L'enquête #Corps</i> création de petites formes restitutives	- Création de <i>#Corps - automne 2025</i> - <i>Body Barre _ Le jeu</i> X représentations en établissements scolaires - Création de <i>#Petitcorps</i> - saison 2026/2027
	Aides / coproduction	Aides / coproduction	Aides / coproduction
	- Pré-achat du spectacle <i>#Concert</i> - Apports en coproduction de 5 000 €	- Apports financiers pour le projet <i>l'enquête #Corps</i> - Accueil en résidence Mise en réseau professionnelle	- Apports en coproduction de 10 000 € - Préachat du spectacle <i>#Corps</i> - Accueil en résidence Mise en réseau professionnelle
	Actions	Actions	Actions
	- Stage avec l'association Danse sur Loire samedi 11 novembre - 30h d'ateliers avec l'option danse du lycée F. Mauriac d'Andrézieux-Bouthéon - 12h d'ateliers au conservatoire F. Mazoyer d'Andrézieux-Bouthéon dans le cadre du spectacle <i>#Concert</i>	Développement du programme d'actions <i>l'enquête #corps</i> , PA(PO)POTES, SOMA_corps, TEMPS LIBRE, PENSER LE CORPS - des soirées philosophies, RE-génération (EHPAD),...	<i>#Constellation Andrézieux-Bouthéon</i> - création collective avec un groupes d'amateur Résidence action en établissement scolaire <i>#Petitcorps</i>

1-6 Le Théâtre du Parc dans les réseaux professionnels : une implication fondamentale pour l'accompagnement artistique et la diffusion des œuvres

Le Théâtre du Parc est actif dans plusieurs réseaux professionnels aux dynamiques complémentaires lui permettant ainsi d'être au plus près des enjeux et de l'actualité du spectacle vivant.

Ces réseaux sont en effet des lieux d'échanges et de collaborations indispensables pour l'accompagnement artistique des compagnies

- Repérage des nouvelles écritures
- Parrainage de projets de création, implication dans la recherche de nouveaux partenaires.
- Travail de synergie pour faciliter la diffusion des œuvres au-delà de leur territoire d'implantation

Le réseau du **Groupe des 20 Auvergne Rhône-Alpes**

Depuis l'été 2023, Patrice Melka a la responsabilité de la Vice-Présidence, en charge de la commission inter-réseaux. Cette mission consiste à développer une collaboration inter-réseaux en France, afin de faciliter la diffusion des spectacles sur le territoire national.

Le rendez-vous annuel de l'association, une vitrine professionnelle dite « La route des 20 », est un événement majeur du soutien de la création artistique régionale. A cette occasion, le Théâtre du Parc s'efforce de mettre en lumière le travail des compagnies chorégraphiques ligériennes. Ce fût le cas pour les Compagnies ALS - Cécile Laloy, Compagnie Minuit - Pauline Bayard, Compagnie Dynamo - Virginie Barjonet, et à venir &co Compagnie - Sandra Geco.

Le réseau départemental **Loire en Scène** (une quinzaine de membres) organise également une journée vitrine pour mettre en lumière une dizaine de projets d'artistes ligériens, devant un parterre de professionnels. Le choix des projets se fait par cooptation et par vote. Le Théâtre du Parc est partie prenante de la gouvernance de l'association. Patrice Melka est parrain régulier de projets chorégraphiques (à titre d'exemple, ce fut le cas pour Hélène Iratchet – association Richard)

Depuis janvier 2024, le Théâtre du Parc est simple adhérent du réseau régional du **Maillon Suisse-Auvergne-Rhône-Alpes**, ce qui d'emblée a permis à Mathieu Heyraud, artiste associé, de présenter sa création *Body bagarre le jeu* aux prochaines vitrines professionnelles *Le Maillon en Scène* en janvier 2025. Un nouveau travail de repérage s'effectue à une échelle nationale grâce au festival du Chaînon manquant à Laval en début de saison.

Par ailleurs, un travail de **coopération** est d'ores et déjà mené, et va pouvoir davantage se développer, avec les autres scènes de la région AURA **labellisées SCIN, art et création, pour la danse** (Le Dôme à Albertville, La Rampe à Echirrolles, le Théâtre de Cusset) et la Maison de la Danse à Lyon. Cela se traduit notamment par l'accueil réciproque des créations des artistes associés, comme par exemple la Compagnie Ma'- Marion Alzieu (2024), la Compagnie Lamento – Sylvère Lamotte (2025) ou encore la Compagnie Aniki Vóvó- Joana Schweizer (2026).

Enfin, l'inscription du Théâtre du Parc au réseau **SILLAGE/S** (réseau informel des scènes conventionnées SCIN spécialisées en danse sur l'ensemble du territoire français) confère également un accès privilégié au travail de repérage à l'échelle nationale, ainsi qu'aux échanges d'experts sur les enjeux actuels du secteur.

Au-delà d'un investissement régulier auprès de ces différents réseaux professionnels, Patrice Melka opère un repérage dans d'autres théâtres ou festivals sur le territoire national pour découvrir des spectacles et les univers de nouvelles compagnies. Ainsi, il est régulièrement présent aux festivals d'Avignon, d'Aurillac, de Paris, La Biennale de la danse à Lyon, le Canal CND, les vitrines pro inter-réseaux, Grandes Scènes ouvertes etc.

1-4 Le Théâtre du Parc : un lieu attentif au public

Le Théâtre du Parc est nourri d'une longue histoire. Un grand nombre de personnes fréquentent le lieu depuis de nombreuses années et y sont affectivement attachées. Néanmoins, la mission de service public du Théâtre du Parc est d'aller constamment à la rencontre de nouveaux publics : comment inciter les personnes non habituées de l'offre artistique institutionnelle à devenir spectateur ?

Le Théâtre du Parc est un théâtre à échelle humaine, **avec une équipe professionnelle engagée** et au service de l'accueil du public. La notion de convivialité, afin que chaque personne se sente bien lorsqu'elle franchit les portes du théâtre, est un principe de base.

Des moments privilégiés en lien avec les artistes sont proposés en marge des représentations : des rencontres de bord-plateau, des moments de dédicaces, des vernissages, des rencontres d'avant spectacles, des invitations à des répétitions publiques, des sorties de résidences, des visites guidées du théâtre, etc.

Par ailleurs, l'accent est mis sur **un accueil chaleureux** par la présence d'une salle d'exposition (5 à 6 expositions par saison), d'un coin lecture (livres d'art) en accès libre, d'un bar ouvert avant et après les représentations, de planches apéritives, de musique dans le hall, de prise de parole en public, etc.

Trois à quatre fois par saison, **des après-spectacles gourmands** (ASG) sont organisés avec la complicité d'un traiteur local pour une centaine de convives qui dînent dans les salles annexes du théâtre après le spectacle. Des grandes tablées sont installées. Ce sont des moments intenses de partage pendant lesquels se côtoient spectateurs, artistes, élus et l'équipe du Théâtre du Parc.

Un regroupement d'une quinzaine de spectateurs, tous passionnés de spectacles vivants et attachés au Théâtre du Parc, a vu le jour à la rentrée 2024, nommé **« l'Avant-Scène »**. Des temps de rencontres et d'échanges sont planifiés au fil de la programmation, dans la volonté d'associer plus largement les habitants du territoire et de s'ouvrir à **des échanges relationnels diversifiés**.

Le fait de proposer **une programmation « hors les murs »** avec des esthétiques dites de « nouvelles écritures » contribue également à la volonté d'aller vers le public. Il est parfois plus facile, pour une première sortie, d'accéder à un spectacle dans un lieu qui n'est pas sacralisé comme peut encore l'être un théâtre. Ainsi, jouer dans d'autres structures de la commune d'Andrézieux-Bouthéon favorise pour certains habitants la découverte de nouveaux lieux et pour d'autres « autorise » à la sortie culturelle.

Au-delà de la relation qualitative développée auprès du public, le Théâtre du Parc restera bien entendu attentif aux chiffres de fréquentation, les recettes de billetterie font parties intégrantes de l'équilibre global du budget et notamment à la part du disponible artistique.

La politique de billetterie est un **outil de diversification des spectateurs**, selon une grille de tarifs adaptés au profil économique et social du public.

L'objectif de 2024 à 2027 est de maintenir une fréquentation de plus de 10 000 spectateurs par saison, avec un ratio en augmentation de vente de **« carte spectateur »** (qui fonctionne comme une carte de fidélité).

L'identité qualitative de la programmation couplée d'une offre tarifaire avantageuse et adaptée, sont des facteurs indéniables pour favoriser une tendance à l'augmentation de nouveaux spectateurs (tendance constatée à la rentrée 2024)

La démarche de sensibilisation de nouveaux publics passe également par le biais de nombreuses **collaborations sur le territoire**, en lien avec :

- La médiathèque d'Andrézieux-Bouthéon, le conservatoire de la Ville, le château de Bouthéon
- Le centre social Le Nelumbo (tarifs préférentiels ; spectacle in situ exemple *Le bal* - Compagnie Ariadne en octobre 2024)
- L'EHPAD des Terrasses d'Andrézieux-Bouthéon
- L'IME de St Just St Rambert (accueil des enfants aux séances scolaires)
- L'entraide Pierre Valdo (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale / HUDA)
- La mission locale (accueil sur certains spectacles et visites du Théâtre)
- Un réseau d'artistes plasticiens du territoire par l'accueil de 5 à 6 expositions annuelles

Une attention est portée à **l'accueil personnalisé de personnes porteuses de handicap** avec un cheminement balisé (6 places dédiées dans la salle pour les fauteuils roulants), ainsi que l'accueil des personnes malentendantes grâce à l'installation du système « ACCEO »

Le Théâtre du Parc joue également un rôle non négligeable en tant que **lieu ressource** et contribue, dans le cadre de ses missions de service public, à la réalisation de projets de structures partenaires. Ainsi, une douzaine de fois par an, le lieu est mis gracieusement à la disposition d'associations du champ social (Solidarité inter-âges, Epicerie sociale et solidaire...) ou culturel (troupe amateur l'œil en coulisse, l'EVAB-Ensemble vocal) de la commune d'Andrézieux-Bouthéon. L'ouverture du théâtre à ces structures fait partie intégrante du projet culturel du Théâtre du Parc qui défend **des valeurs communes d'ouverture aux autres, de solidarité, de lien social**. Cela permet aussi de faire connaître le lieu à des personnes qui n'auraient pas osé y entrer dans le cadre de la programmation de saison.

Le Théâtre du Parc est également ancré dans les valeurs de son temps : il prône **une démarche écoresponsable** qui se concrétise par un certain nombre d'actions concrètes : billetterie en ligne, circuits courts pour les repas et catering aux artistes, limitations des déchets plastiques, produits locaux pour la vente au public, encouragement au covoiturage les soirs de spectacle, cohérence recherchée dans **l'organisation de tournée des spectacles pour mutualiser les coûts**, etc.

La transition LED dans la salle Delphine Seyrig se poursuivra en 2025/2026. **Des travaux d'étanchéité et d'isolation du bâtiment** seront réalisés en 2026/2027 dans le cadre du Programme d'Investissement de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon.

Artistiquement, comme évoqué plus haut, la programmation du temps fort « Le Temps du vivant » sensibilise le public au Vivant et à l'Environnement. Dans ce cadre, le soutien au projet *Blind Dreamers* de la compagnie &co, dont la thématique traitera de la pollution plastique à tous niveaux, transcrit d'une certaine façon la posture du Théâtre du Parc dans cet enjeu de société.

Enfin, les actions culturelles par le biais de l'éducation artistique et culturelle (EAC) donnent du corps à la rencontre artistique et confortent la place du Théâtre du Parc comme acteur vivant de son territoire.

1-5 L'éducation artistique et culturelle : une volonté affirmée

L'éducation artistique et culturelle proposée dès le plus jeune âge, outre qu'elle participe au développement du public, permet dans la majeure partie des cas de vivre une expérience esthétique, une expérience artistique et d'aiguiser un sens critique.

Le Théâtre du Parc s'attachera au cours de ces quatre années à poursuivre et développer les actions menées tant dans le cadre scolaire que dans le temps hors scolaire, favorisant ainsi la pratique amateur.

- **Dans le cadre scolaire**

Le Théâtre du Parc durant le temps du conventionnement, afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses des établissements scolaires, maintiendra autant que faire se peut, un nombre significatif de représentations scolaires / nombre total de représentations (a minima 50/50).

La sortie au spectacle constitue en effet une égalité d'accès à l'art pour tous les élèves, une mise en relation aux œuvres et un éveil au monde qui les entoure.

La personne du Théâtre du Parc en charge des relations avec le public, collabore au plus près des enseignants pour les aider à préparer ces sorties scolaires : présentation de saison personnalisée, dossiers pédagogiques, visites guidées du théâtre, rencontres avec les artistes avant et après les spectacles, etc. Soit autant de dispositions qui favorisent une appréhension des spectacles dans les meilleures conditions.

Sont concernés :

- **Une quinzaine d'écoles maternelles et élémentaires**

Rayonnant sur l'ensemble de la plaine du Forez, le Théâtre du Parc accueille donc des établissements venant d'une pluralité de communes, souvent en milieu rural, certaines parfois très éloignées géographiquement : St-Jean-Soleymieux, L'Hopital-Le-Grand, Lézieux, Crantilleux, etc.

Au-delà des sorties aux spectacles, certaines classes d'élémentaire bénéficient d'interventions des équipes artistiques en amont des représentations ; les écoles pouvant rarement financer ce type de propositions. Ces interventions sont négociées avec les compagnies, et réalisées avec le soutien du Théâtre du Parc.

Ainsi, le Théâtre du Parc met en place des ateliers de pratique artistique et des temps d'échange dans les écoles (pour ex : l'ensemble Canticum Novum et la compagnie ALS-Cécile Laloy en 2024).

Sur la saison 2024-2025, le projet Ça scratche ? En partenariat avec La Fabrique

Un partenariat est né entre le Théâtre du Parc et la Fabrique, lieu de ressources partagées et de résidences situé à Andrézieux-Bouthéon. L'association s'articule autour du projet d'éducation artistique et culturelle « Ça scratche ? » monté par la Fabrique.

Le scratch est une pratique artistique qui consiste à appréhender les 45/33 tours et platines vinyles comme des instruments de musique à part entière. Le Vdjing consiste à créer de l'image et de la vidéo en temps réel. L'objectif est de jouer en collectif une œuvre qui sera créée en collaboration avec les enseignants et les élèves de 3 classes de deux écoles de la Chapelle, le quartier prioritaire politique de la Ville, pour deux représentations (1 scolaire et 1 tout public) en décembre 2024. Les séances seront accueillies au Théâtre du Parc, avec une mise à disposition des lieux et accompagnement technique.

En mai 2025, un projet de territoire est mis en place avec la compagnie théâtrale LalalaChamade qui interviendra dans deux écoles publiques de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon (le Bourg centre et Bouthéon) auprès de 4 classes pour 108 heures d'interventions (ateliers d'art dramatique, travail d'écriture, ouvertures de temps de répétition). Sept séances scolaires de la nouvelle création « *la mare à sorcières* » sont programmées en sus dans la saison.

Pour les trois années à venir, le Théâtre du Parc s'attachera à promouvoir l'EAC à travers des projets pédagogiques en immersion auprès des élèves.

Citons, la compagnie R/O - Mathieu Heyraud avec la création **#Petit CORPS**, prévue pour 2026 destinée au jeune public, en miroir à sa démarche de création en cours avec **#CORPS**. Mathieu Heyraud poursuivra ainsi sa rencontre avec les plus jeunes publics, pour entendre leurs représentations et rapports au corps, et fabriquer un art de proximité qui mêlera danse, philosophie et dessin. Dans son processus de création, des résidences en immersion dans les établissements scolaires seront effectuées avec des ateliers danse/philo/dessin, des chantiers de création à vue dans l'école. Également, des résidences dans les théâtres seront prévues impliquant une classe par jour pour un chantier de création au plateau et une présentation du travail de la semaine le vendredi après-midi aux classes venues assister aux ateliers.

En partant des échanges avec les enfants, dans une démarche ludique et interactive, des partitions chorégraphiques seront inventées. La création finale sera déclinée en 4 formats de spectacles d'une durée adaptée selon l'âge des spectateurs.

- **L'enseignement secondaire**

Les élèves de collège et de lycée (une dizaine d'établissements) ont la possibilité de venir en journée sur les représentations scolaires qui leurs sont dédiées mais également en soirée. Chaque année, environ 1 000 places sont allouées aux élèves collégiens et lycéens en journée, et entre 500 et 1 000 places leurs sont réservées sur les représentations tout public en soirée. Les quotas de places réservés n'excèdent pas 30% de la jauge offerte au tout public, pour des raisons d'équilibre dans la répartition des contingents de spectateurs et de recettes de billetterie. La mixité des générations est vécue comme une plus-value de la part des usagers du théâtre.

Le pass culture est un levier important dans la réalisation des projets annuels en lien avec le collège Jacques Prévert d'Andrézieux-Bouthéon.

Le Théâtre du Parc maintient son lien fort avec le lycée François Mauriac d'Andrézieux-Bouthéon avec :

- Un soutien à la **classe d'option danse** en tant que partenaire culturel. En collaboration avec l'enseignante référente, une quarantaine d'heures d'ateliers de pratiques hebdomadaires sont organisées avec les chorégraphes de la saison du Théâtre du Parc, dont 30 h avec l'un des artistes associés du Théâtre du Parc (Pauline Bayard pour la saison 24/25). De même les élèves bénéficient d'un « parcours du spectateur » et assistent à plusieurs spectacles de danse et arts du mouvement de la programmation (5 à 7 spectacles par saison). Enfin, les élèves de l'option danse présentent en fin de saison, leurs travaux chorégraphiques sur le plateau de la salle Delphine Seyrig mis à leur disposition gracieusement, bénéficiant ainsi d'un accueil technique professionnel.

Le Théâtre du Parc entretient son lien également avec les classes d'options théâtre du Lycée François Mauriac d'Andrézieux-Bouthéon et du lycée des Horizons de Chazelles-sur-Lyon. En moyenne, ces élèves viennent voir 4 à 5 spectacles au cours de la saison. Des interventions avec des metteurs en scènes ou des interprètes sont régulièrement programmées, afin de préparer les élèves à leur venue à certaines représentations.

- **Hors temps scolaire**

Le Théâtre du Parc met en place des actions culturelles spécifiques en appui à la programmation, en lien avec les artistes accueillis, cherchant à aller à la rencontre si possible de nouvelles personnes, dans un lien intergénérationnel.

Des moments de découvertes, d'échanges et d'ateliers sont programmés au cours de chaque saison.

Les deux artistes chorégraphes associés sont prioritairement sollicités en proposant des projets qui nourrissent leurs propres créations.

Sur la saison 2024/2025

Mathieu Heyraud développe en lien avec sa prochaine création **#CORPS**, une série d'actions (cuisine et repas collectif, des ateliers pour changer les perceptions, l'improvisation, des soirées philosophie, une exposition, des goûters rencontres...) destinée à un public pluriel dans des structures de la commune : la médiathèque, l'Ehpad, La Fabrique, la salle de danse du conservatoire...

Pauline Bayard quant à elle, encadrera 2 groupes de 20 femmes de tout horizon et de tout âge (l'un sur 10 demi-journées les samedis de septembre à avril, et l'autre sur 10 demi-journées pendant les petites vacances scolaires. Des ateliers qui questionneront la notion du temps qui passe, du corps qui change et des rêves de chacune. Un travail de restitution sous forme d'une création à part entière, est programmé en juin 2025 sur la scène Théâtre du Parc.

Durant le temps du conventionnement, des ateliers et stages de pratiques artistiques seront proposés par le Théâtre du Parc avec des artistes en regard des programmations à venir.

Se poursuivront entre autres :

- Un partenariat actif avec **Danse sur Loire**, association qui travaille au développement de la danse amateur dans le département de la Loire
- Une collaboration récente, à intensifier avec les **2 écoles de danse privées** du territoire : tarifs préférentiels, accueil de leur gala annuel, communication privilégiée...autant de propositions pour inciter les amateurs à davantage se confronter aux œuvres professionnelles
- Une activité d'ateliers hebdomadaires chaque mercredi et de stages pendant les petites vacances scolaires avec la compagnie théâtrale **Le Ruban Fauve - Irène Chauve**, seule compagnie professionnelle implantée dans la commune
- Un partenariat avec **l'Entraide Pierre Valdo** : La compagnie du Ruban Fauve intervient à raison d'une vingtaine d'heures d'ateliers avec des jeunes résidents âgés de 12 à 15 ans, permettant la découverte de la pratique théâtrale.

- Un travail complémentaire mené avec **le conservatoire de la ville** qui dispense des cours de tout type de danse pour enfants, adolescents, adultes et personnes à mobilité réduite : accueil du gala de fin d'année, mise en place d'un parcours spectateurs ...
- Un partenariat avec le **PREAC danse et arts du mouvement** basé à Lyon. Le PREAC est une plateforme d'échanges entre les acteurs de l'Éducation Artistique et Culturelle de la région mais également à l'échelle nationale. Pour 2024/2025, deux collaborations sont menées :
 - Le parcours « *Osons la danse !* » (en partenariat avec le Rectorat de Lyon) prévu le 16 décembre 2024 au Théâtre du Parc avec Pauline Bayard, artiste associée, choisie comme intervenante artistique pour animer des ateliers de pratique et participer à des temps théoriques
 - « *JE(U) DANSE, NOUS DANSONS* » : la thématique annuelle met à l'honneur les formes ludiques d'entrées dans la danse. La formation nationale se déroule début décembre 2024 à la Comédie de Clermont-Ferrand et Mathieu Heyraud, artiste associé du Théâtre du Parc, en est l'un des intervenants artistiques. Une déclinaison de cette formation dans la Loire en 2025 est coconstruite avec le Théâtre du Parc qui en sera le lieu d'accueil.

D'autres artistes contribuent à cette démarche d'aller à la rencontre du public, qu'il soit scolaire ou non avec des intentions sensibles, pédagogiques, engagées et responsables.

En 2024-2025,

- La Compagnie Propos – Denis Plassard avec sa performance **Hors Sol** alliant culture et sport, photographie et danse qui donne lieu à une exposition photographique à l'automne 2024 au Théâtre du Parc. Une douzaine de clubs sportifs se sont impliqués dans cette démarche, soit une centaine de portraits insolites et des temps de rencontres. Le vernissage de l'exposition de Denis Plassard en septembre 2024, combiné avec une sortie de résidence ouverte au public de sa prochaine création « *En simultanée* », ont favorisé la venue dans le théâtre d'un public sportif non habitué.

Pour 2025-2026-2027, quelques collaborations à venir avec :

- La Compagnie chorégraphique Parc- Pierre Pontvianne et son projet *Kernel-Matière* : un spectacle volontairement formulé de manière légère afin de programmer le spectacle dans des lieux non dédiés en itinérance. Des pistes d'actions culturelles sont envisagées autour de l'amitié et la camaraderie, l'imagination, la musique du corps.
- La Compagnie &co- Sandra Geco avec « *Blind Dreamers* », un projet multiple à la démarche singulière qui décroïsonne les techniques et les esthétiques pour aborder la crise écologique. Cheminement entre spectacle vivant et arts plastiques, *Blind Dreamers* conjugue danse, vidéo, photographie pour s'articuler autour d'une performance accompagnée par de la musique live et une exposition. Autant de matière à inventer un projet pédagogique vertueux, sous formes d'ateliers pour sensibiliser sur la pollution.

ANNEXE II – Budgets prévisionnels globaux de la structure, précisant les montants affectés au programme d'activités

CHARGES		2024	2025	2026	2027
CHARGES DIRECTES					
60 Achats		60 610 €	63 800 €	63 800 €	63 800 €
Prestations de services		45 700 €	48 700 €	48 700 €	48 700 €
Achats matières et fournitures		8 410 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Autres fournitures		6 500 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €
61 Services extérieurs		47 370 €	42 100 €	42 100 €	42 100 €
Locations		20 800 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Entretien et réparation		17 525 €	16 400 €	16 400 €	16 400 €
Assurance		2 515 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Documentation		6 530 €	5 200 €	5 200 €	5 200 €
62 Autres services extérieurs		414 160 €	396 240 €	396 240 €	396 240 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		389 210 €	371 310 €	371 310 €	371 310 €
Publicité, publication		17 020 €	17 350 €	17 350 €	17 350 €
Déplacements, missions		100 €	100 €	100 €	100 €
Services bancaires, autres		7 830 €	7 480 €	7 480 €	7 480 €
63 Impôts et taxes		38 175 €	34 600 €	34 600 €	34 600 €
Impôts et taxes sur rémunération,		11 575 €	10 600 €	10 600 €	10 600 €
Autres impôts et taxes		26 600 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €
64 Charges de personnel		373 530 €	375 810 €	375 810 €	375 810 €
Rémunération des personnels		221 610 €	222 410 €	222 410 €	222 410 €
Charges sociales		102 120 €	103 300 €	103 300 €	103 300 €
Autres charges de personnel		49 800 €	50 100 €	50 100 €	50 100 €
65 Autres charges de gestion courante		850 €	220 €	220 €	220 €
66 Charges financières					
67 Charges exceptionnelles					
68 Dotation aux amortissements					
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES					
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		934 695 €	912 770 €	912 770 €	912 770 €

PRODUITS		2024	2025	2026	2027
RESSOURCES DIRECTES					
70	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	160 500 €	157 500 €	157 500 €	157 500 €
74	Subventions d'exploitation	138 000 €	133 000 €	143 000 €	143 000 €
	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)				
	DRAC AURA - Education artistique et culturelle	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €
	DRAC AURA - Aide au projet, création artistique danse	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	Région(s) :				
	Région AURA	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	Département(s) :				
	Département de la Loire	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €
	Intercommunalité(s) : EPCI				
	Saint-Etienne Métropole - Programme danse			10 000 €	10 000 €
	Commune(s)				
	Communes - partenaire spectacle	8 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
	Ville d'Andrézieux-Bouthéon - Théâtre en ordre de marche	636 195 €	622 270 €	612 270 €	612 270 €
	Organismes sociaux (détailler) :				
	Fonds européens				
	L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)				
	Autres établissements publics				
75	Autres produits de gestion courante				
	Dont cotisations, dons manuels ou legs				
	dont Aides privées				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises sur amortissements et provisions				
RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES					
TOTAL DES PRODUITS		934 695 €	912 770 €	912 770 €	912 770 €

		Moyenne 4 dernières années	En cours 2024	previsionnel 2025	previsionnel 2026	previsionnel 2027
Budget consacré au programme d'actions lié à la mention Art et création, pour la danse et les arts du mouvement	Budget d'accueil global toutes esthétiques	370 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
	<i>Dont danse et art du mouvement</i>	90 000 €	134 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €
	Budget global de production/résidence pour danse et arts du mouvement	30 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
	<i>Dont prod déléguée</i>					
	<i>dont co-production</i>	8 000 €	18 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
	<i>dont pré-achat</i>	10 000 €	22 500 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
	<i>Dont valorisation moyens techniques et professionnels</i>	12 000 €	17 500 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €

ANNEXE III – Indicateurs

Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Moyenne 4 dernières années	En cours 2024	previsionnel 2025	previsionnel 2026	previsionnel 2027
Proposer une programmation témoignant de l'actualité de la création, en particulier des nouvelles écritures, notamment dans le champ esthétique retenu pour l'appellation.	Nombre total de spectacles	33	33	30/33	30/33	30/33
	<i>Dont discipline retenue pour l'appellation</i>	9	13	10/13	10/13	10/13
	<i>Dont nouvelles écritures</i>	4	5	4/6	4/6	4/6
	<i>Dont créations artistes associés, co-produits ou en résidence</i>	2	3	2/4	2/4	2/4
	<i>Dont provenant de compagnies régionales</i>	20	15	15/18	15/18	15/18
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est assurée par une femme</i>	8	9	8/12	8/12	8/12
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est assurée par un homme</i>	11	9	8/12	8/12	8/12
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est mixte</i>	11	17	8/12	8/12	8/12
	Nombre total de représentations	70	60	60/70	60/70	60/70
	<i>Dont discipline retenue pour l'appellation</i>	15	22	20/25	20/25	20/25
	<i>Dont créations artistes associés co-produits ou en résidence</i>	2	3	3/6	3/6	3/6
	<i>Dont séances scolaires</i>	35	24	25/30	25/30	25/30
	<i>Dont nouvelles écritures</i>	7	7	7/10	7/10	7/10
Apporter un soutien au travail de création des artistes, notamment les équipes professionnelles du territoire d'implantation de la structure, et à la diffusion de leurs œuvres	Budget global production/co-production/ résidences	15 000 €	22 500,00 €	20 000 / 25 000 €	20 000 / 25 000 €	20 000 / 25 000 €
	<i>Dont numéraire</i>	15 000 €	22 500,00 €	20 000 / 25 000 €	20 000 / 25 000 €	20 000 / 25 000 €
	<i>Dont artistes de la région</i>	15 000 €	22 500,00 €	20 000 / 25 000 €	20 000 / 25 000 €	20 000 / 25 000 €
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est assurée par une femme</i>	8 000 €	10 500,00 €	10 000 / 15 000 €	10 000 / 15 000 €	10 000 / 15 000 €
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est assurée par un homme</i>	7 000 €	11 000,00 €	10 000 / 15 000 €	10 000 / 15 000 €	10 000 / 15 000 €
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est mixte</i>		1 000,00 €	0 / 5 000 €	0 / 5 000 €	0 / 5 000 €
	Nombre de productions déléguées	0	0	0	0	0
	<i>Dont artistes de la région</i>	0	0	0	0	0
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est assurée par une femme</i>	0	0	0	0	0
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est assurée par un homme</i>	0	0	0	0	0
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est mixte</i>	0	0	0	0	0
	Nombre de représentations minimum dans la programmation des prod déléguées	0	0	0	0	0
	Nombre de co-productions	4	4	4/5	4/5	4/5
	<i>Dont artistes de la région</i>	4	4	4/5	4/5	4/5
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est assurée par une femme</i>	2	3	2/3	2/3	2/3
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est assurée par un homme</i>	2	1	2/3	2/3	2/3
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est mixte</i>	0	0	0/1	0/1	0/1
	Apport en numéraire minimum par co-prod	2 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Nombre de résidences	5	7	6/8	6/8	6/8
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est assurée par une femme</i>	2	4	3/4	3/4	3/4
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est assurée par un homme</i>	2	3	3/4	3/4	3/4
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est mixte</i>	1	0	0/1	0/1	0/1
	Nombre de journées artistes professionnels au travail	25	30	25/30	25/30	25/30
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est assurée par une femme</i>	10	20	10/20	10/20	10/20
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est assurée par un homme</i>	10	10	10/20	10/20	10/20
	<i>Dont la direction artistique de l'équipe est mixte</i>	5	0	0/10	0/10	0/10
	Nombre de structures de création et de diffusion partenaires	0	0	0	0	0
Rapport aux publics	Fréquentation totale des spectacles payants toute discipline	12000	11 000	10 000 / 12 000	10 000 / 12 000	10 000 / 12 000
	<i>Dont public jeune (tarif solidaire et tarif unique enfant)</i>	600	500	500 / 700	500 / 700	500 / 700
	<i>Dont public scolaire**</i>	4 000	3400	3 000 / 4 000	3 000 / 4 000	3 000 / 4 000
	Nb d'établissements scolaires et universitaires partenaires	25	28	25 / 30	25 / 30	25 / 30
	Nb d'établissements partenaires dans le champ de l'enseignement supérieur culture	0	0	0	0	0
	Nombre d'établissements partenaires en dehors du champ culturel et éducatif	0	0	0	0	0